

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Band: 41 (1968)

Heft: 11

Artikel: Concours international d'architecture

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-126564>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Concours international d'architecture

57

La République d'Autriche, représentée par le Ministère fédéral de la construction et de la technique, en collaboration avec la ville de Vienne, organise un Concours international d'architecture en vue de l'aménagement d'un siège d'organisations internationales (Agence internationale de l'énergie atomique/AIEA et Organisation des Nations Unies pour le développement industriel/ONUDI) et d'un Centre de conférences à Vienne¹.

Conditions de participation

Est admis à concourir tout architecte, membre d'une association d'architectes de son pays.

Le concours se déroulera conformément aux règles de l'Union internationale des architectes pour les concours internationaux d'architecture et d'urbanisme et aura lieu du 1^{er} novembre 1968 au 30 avril 1969.

Jury

Les projets seront soumis à un jury international qui se compose comme suit:

Membres

Josef Krzisch, Ministère fédéral de la construction et de la technique, Autriche. Jiri Novotny, architecte, CSSR. Ferdinand Schuster, architecte, Autriche. Anton Seda, Direction de la Construction de la ville de Vienne, Autriche. Heikki Siren, architecte, Finlande. Sir Basil Spence, architecte, Grande-Bretagne. Pierre Vago, architecte, France.

Suppléants

Henry Th. Cadbury Brown, architecte, Grande-Bretagne. Alberto Camenzind, architecte, Suisse. Ernst Heiss, architecte, ville de Vienne, Autriche. Helmut Hentrich, architecte, République fédérale d'Allemagne. Czeslaw Kotela, architecte, Pologne. Karl Raimund Lorenz, architecte, Autriche. Wilhelm Schöbl, architecte, Ministère de la construction et de la technique, Autriche.

Objet du concours

Les projets comporteront la construction d'un ensemble d'édifices d'un volume d'environ 700 000 m³ et l'aménagement du contexte urbain de cet ensemble.

Prix

Les auteurs des quatre meilleurs projets recevront des prix d'un montant total de 2 300 000 schillings autrichiens, se répartissant comme suit:

1 ^{er} prix	500 000 schillings autrichiens
2 ^e prix	450 000 schillings autrichiens
3 ^e prix	350 000 schillings autrichiens
4 ^e prix	250 000 schillings autrichiens

En outre cinq récompenses de 150 000 schillings autrichiens chacune, soit:

au total	750 000 schillings autrichiens
----------	--------------------------------

Documentation

La documentation complète pourra être obtenue à partir du mois de novembre 1968.

Caution

Pour obtenir la documentation, il faut verser une caution de 2500 schillings autrichiens qui sera remboursée après la remise du projet. Le montant de la caution doit être viré au compte N° 117, Bundesgebäudeverwaltung I Wien, auprès de la Österreichisches Postsparkassenamt Georg-Cochplatz 2, A - 1010 Vienne, en invoquant le but d'utilisation.

Renseignements

Les demandes de renseignements sur le concours et les demandes de documentation, accompagnées d'une pièce attestant que l'intéressé est membre d'une association d'architectes de son pays et la preuve du paiement doivent être adressées au:

ZIVILTECHNIKERTEAM für den internationalen Wettbewerb.

Amtssitz Internationaler Organisationen und Konferenzzentrum in Wien.

Architekten: Appel - Fleischer - Lintl - Schwanzer, Marc-Aurelstrasse 2a/30, A - 1010 Wien, Autriche.

¹ L'accord de l'UIA est obtenu à ce propos.